

Mairie de Cormeilles

« NB : L'ensemble des mesures compensatoires et d'accompagnement représentent un budget global de 300 000 €. Seront notamment prises en compte, les mesures suivantes :

- La création d'une zone de friche en faveur des rapaces
- La convention avec une association spécialisée pour l'installation de gîtes à chiroptères
- La rénovation des chemins communaux menant aux éoliennes
- La réduction de l'attractivité aux abords des éoliennes.

Ainsi que des mesures directement en faveur des communes :

- Pour Cormeilles, l'aménagement de la mare, et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes et l'école
- Pour Villers-Vicomte, le changement de lampadaires urbains

L'enveloppe budgétaire allouée à la mise en place de ces mesures contribue à la réduction des impacts environnementaux dans le but de favoriser le développement de la biodiversité, et paysager afin d'améliorer le cadre de vie de la commune. »



Thibaut OLIVER
Pauline JEROME
Chefs de Projet

NORDEX France SAS